



RÉHABILITATION de l'ancienne mairie en accueil périscolaire et logement à Vy-lès-Lure

Localisation
Vy-lès-Lure (Haute-Saône)

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage

Communes de Vy-lès-Lure (70)
Communauté de communes
du Pays de Lure (70)

Architecte

Atelier Buisson (67)

Charpentier

Py-Elias (90)



© Olivier Bonnemaille

Caractéristiques

Bâtiment public Périscolaire et logement

Label énergétique BBC Rénovation Effilogis

Livraison 2025

Surface 420 m² (330 m² rénovation, 90 m² extension)

Coût total 1 333 000 € HT (VRD compris)

Description du projet

La Commune de Vy-lès-Lure et la Communauté de communes du Pays de Lure (CCPL) ont mené conjointement un projet de réhabilitation et d'extension de l'ancienne mairie-école, afin d'y aménager un accueil périscolaire et un logement communal. La maîtrise d'ouvrage du logement communal a été déléguée à la CCPL. Le financement de l'opération a été assuré par l'État (DETR), le Département de la Haute-Saône, la CAF ainsi que par l'autofinancement des maîtres d'ouvrage.

Ce projet permet de rassembler au cœur de la commune les principaux équipements publics : mairie, pôle éducatif, accueil périscolaire, salle des fêtes, etc. Le bâtiment de l'ancienne mairie-école a été rénové dans le respect de l'existant et accueille désormais un logement ainsi qu'une partie des activités périscolaires.

L'extension, conçue sous forme d'un pavillon, est entièrement dédiée à l'accueil périscolaire. La construction repose sur une charpente bois et des murs à ossature bois.

Dans une logique de valorisation des ressources locales, la réfection de la charpente du bâtiment et celle de l'extension ont été réalisées à partir de grumes de sapin provenant de la forêt communale de Moffans-et-Vacheresse.

Témoignage

du maître d'ouvrage

« La Communauté de Communes du Pays de Lure a adopté un Plan Climat Air Energie Territorial et le met en œuvre de manière très concrète. Plusieurs communes de notre territoire disposent d'un patrimoine forestier qualitatif et abondant. Il nous a semblé naturel d'utiliser cette ressource de proximité dans nos projets de construction/réhabilitation chaque fois que cela est possible.

L'extension du pôle périscolaire de Vy-Lès-Lure est le premier bâtiment qui intègre le bois de nos forêts en charpente. Malgré les embûches rencontrées lors de la préparation du chantier- météo défavorable, indisponibilité des exploitants forestiers- nous sommes fiers du résultat.

Cette démarche volontariste a pour objectif d'encourager la structuration de la filière bois locale, de diminuer notre empreinte carbone et de démontrer à la population que le bois est un matériau noble et durable pour le bâtiment. »

Isabelle ARNOULD, Présidente de la CCPL

L'intégration du bois local

Une consultation a été lancée pour un lot charpente bois. Le cahier des clauses techniques particulières précisait au titulaire du lot de former un groupement entre un charpentier et un scieur.

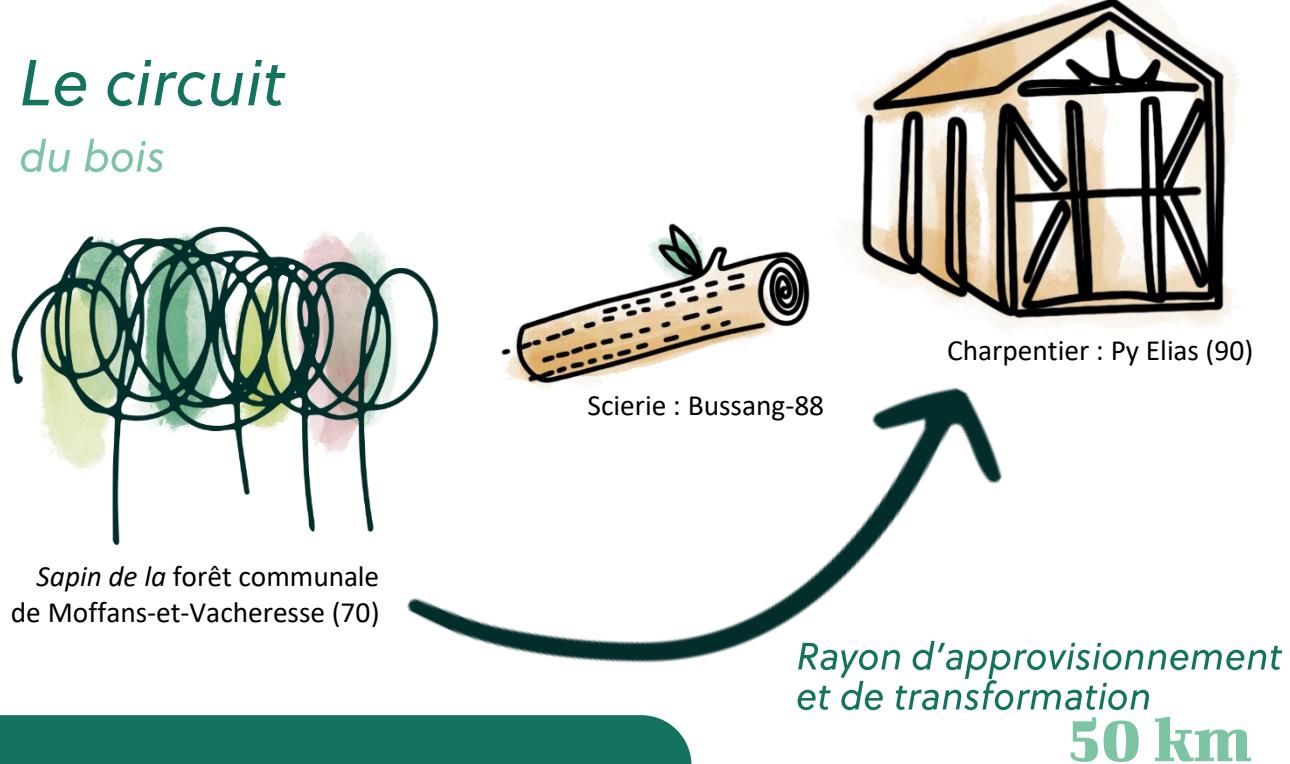
Les bois utilisés pour la fabrication de la charpente proviennent de la forêt communale de Moffans-et-Vacheresse, certifiée PEFC. Seule une poutre en lamellé-collé (épicéa) n'a pas été produite avec le bois de la forêt communale de Moffans-et-Vacheresse.

Un volume grume de 40 m³ a été vendu bord de route de gré à gré par l'ONF, pour le compte de la commune, au titulaire du lot charpente (Py Elias).

La traçabilité des bois est un élément du cahier des charges. Un des critères de sélection des offres portait sur la note méthodologique la garantissant. Le titulaire du lot a opté pour un marquage à la peinture de la section des billons.



Le circuit du bois



Les chiffres clés

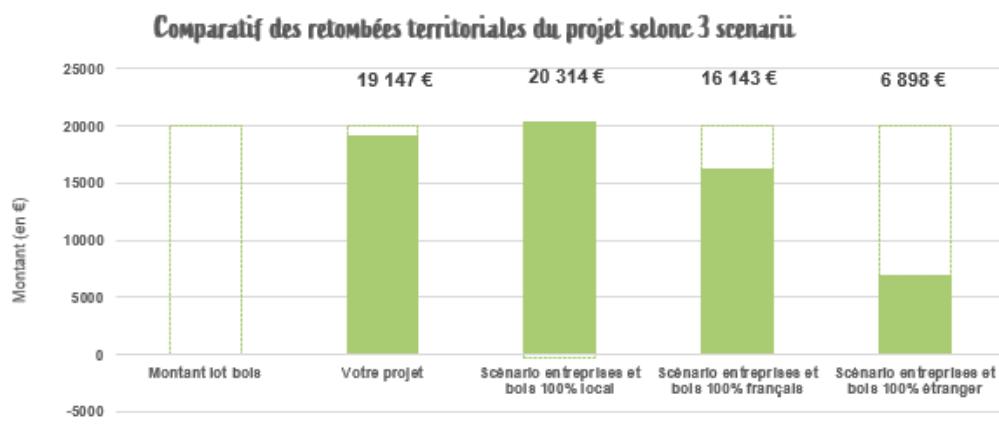
Essences	Sapin
Volumes de bois	Environ 40 m ³ de grumes, 11 m ³ de produits finis mis en œuvre dans le projet

Indice ART

Analyse des Retombées Territoriales

Le réseau des Communes forestières a développé cet indice d'analyse des constructions publiques en bois local en partenariat avec l'agence BIOM attitude. Il permet de démontrer que ces initiatives contribuent au développement économique du territoire (en confortant des emplois) et aux politiques énergie-climat (en stockant du carbone, en substituant le bois local à d'autres matériaux).

L'exemple de l'accueil périscolaire et logements à Vy-lès-Lure

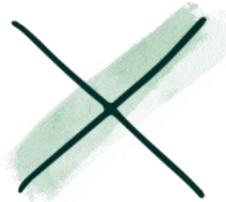




0,2 ETP maintenu sur le territoire pendant un an.

21 tonnes d'émission de CO₂ évités par stockage et substitution

plus de **96 %** (soit 19 000 €) du montant du lot bois fixés sur le territoire (entreprises, salariés, etc..)



Dans le cadre d'une construction classique s'appuyant sur des prestataires français et des bois importés d'Europe du Nord, seuls 7 000 € seraient restés sur le territoire.



© Olivier Bonnemaille

L'engagement du maître d'ouvrage dans une démarche de filière courte a permis de capter sur le territoire près de 12 000 € supplémentaires !

Pour vous accompagner

dans votre projet de construction publique en bois local



**Communes
forestières**

Bourgogne-Franche-Comté

03 81 41 26 44

bourgognefrancheconte@communesforestieres.org
www.coforbfc.fr

Pour vous informer

sur les savoir-faire des entreprises locales et l'utilisation des essences locales



FIBOIS
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

03 80 40 34 33

info@fibois-bfc.fr
www.fibois-bfc.fr

Cette action bénéficie du concours financier de



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

